

## Algues vertes : des insuffisances politiques ?

Une première version du rapport sur la politique de gestion des algues vertes en Bretagne a fuité. Les magistrats financiers soulignent des progrès mais interpellent sur le manque de moyens.

### Repères

#### Quel est ce rapport ?

Est-ce que la politique publique de lutte contre les algues vertes a permis de limiter les échouages ? C'est à cette question que tente de répondre le rapport réalisé conjointement par la chambre régionale des comptes et la Cour des comptes. La publication du rapport définitif est prévue pour fin juin mais une première version provisoire a fuité. Les magistrats ont étudié les deux plans d'action de lutte contre le phénomène des algues vertes (Plav) mis en place en Bretagne sur les périodes 2010-2015 et 2017-2021. Ces plans, évalués à 150 millions d'euros, doivent améliorer le ramassage des algues mais aussi agir en amont pour éviter la pollution des eaux.

#### La responsabilité agricole

Le rapport confirme que les algues vertes sont liées à un trop fort apport d'azote et de phosphore dans les baies. « **Les travaux scientifiques montrent que seule une action sur l'azote peut permettre de limiter ce phénomène et que l'azote (nitrates) présent dans les baies est à plus de 90 % d'origine agricole** », peut-on lire dans ce rapport.

#### Les baies sableuses en baisse, les vasières en hausse

Le rapport pointe une « **légère** » tendance à la baisse des échouages sur les baies sableuses entre 2007 et 2019. Cela concerne les baies des Côtes-d'Armor. À l'inverse, les vasières du Morbihan enregistrent une « **légère hausse** » depuis 2008 et le rapport conseille d'intégrer ces zones dans le plan d'action.

#### Une baisse d'efforts depuis 2015

Les magistrats soulignent que des efforts ont été effectués sur le déver-



Le rapport provisoire de la chambre régionale des comptes et de la Cour des comptes analyse les deux plans d'action de lutte contre le phénomène des algues vertes mis en place en Bretagne sur les périodes 2010-2015 et 2017-2021. Notre photo, hier dans la baie de Morieux (Côtes-d'Armor). | PHOTO : PHILIPPE RENAULT / OUEST-FRANCE

sement d'azote ces dernières années. « **Dans les huit baies touchées par la prolifération des algues vertes, la baisse moyenne des concentrations de nitrates dans les rivières a été de 42 % en 19 ans** », souligne le rapport. Cependant, la Cour note que « **la pression d'azote épan- du stagne depuis 2015** », faisant le lien avec une « **dynamique [qui] s'est essoufflée avec le Plav 2 [2017-2021, N.D.L.R.]** ».

#### Une orientation des moyens publics critiquée

Les magistrats regrettent les montants « **dérisoires** » des deux plans comparés aux aides de la Politique agricole commune (Pac) dans la région. La prévention des fuites d'azote représentait entre 18 € et 24 € par hectare de surface agricole

entre 2011 et 2019 tandis que les aides de la Pac représentent « **entre 272 et 384 €/ha/an** ».

#### L'implication des filières agroalimentaires en question

« **Le manque d'implication des filières agroalimentaires de la prévention des fuites d'azote est un constat partagé par l'ensemble des acteurs** », écrivent les magistrats financiers. Le rapport fait remarquer que « **la Région Bretagne [...] et l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'ont [...] pas conditionné leurs soutiens aux filières agroalimentaires à des contreparties en termes de prévention des fuites d'azote.** »

#### Le manque de contrôles

Le manque de moyens mis en place par l'État pour contrôler les exploita-

tions agricoles est souligné. Depuis, 2010, dans les bassins-versants, le nombre de contrôles a chuté de 73 % et les effectifs de contrôleurs de 24 %.

#### Un rapport seulement provisoire

La version complète du rapport doit être publiée au début de l'été. Et des modifications pourraient intervenir, selon Sophie Bergogne, la présidente de la chambre régionale des comptes : « **Il peut y avoir des changements puisqu'entre le rapport provisoire et le rapport définitif, il y a une phase de contradiction. C'est-à-dire que les personnes visées ou nommées dans ce rapport en reçoivent une version et répondent. Ça peut nous amener à modifier un certain nombre de choses dans le rapport définitif.** »

Tanguy HOMERY.

## Sous les algues vertes, un rapport de force entre la Région et l'État

### Commentaire

Ce dossier, à la fois environnemental et très politique, s'invite dans la campagne des élections régionales et relance le débat des moyens alloués à la Région. Au-delà d'une lecture purement théorique ou manichéenne, il pourrait bien mettre de l'eau au moulin de ceux qui militent pour que la politique du « **mille-feuille** » cesse et que la Région Bretagne se voie (enfin) confier véritablement les clés du camion.

C'est précisément ce que réclamaient unanimement les élus de la Région en demandant une régionalisation de la Pac (Politique agricole commune) et la totale maîtrise des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). Pour l'instant, l'État le refuse. À la clé, c'est 500 millions d'euros par an jusqu'en 2027 contre 80 millions aujourd'hui. Il convient aussi de noter qu'actuellement, 5 850 exploitations bretonnes sur les 28 000 que compte la région, ont signé un engagement sur ces MAEC. Des mesures que la FRSEA approuve aussi.



Les échouages d'algues vertes sont précoces en Bretagne. Notamment dans la baie de Saint-Brieuc.

| PHOTO : PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

« **Ce rapport va nous donner des arguments supplémentaires pour démontrer que la régionalisation de la Pac est importante. Nous avons besoin de plus de moyens et de maîtrise. Qu'on arrête de nous demander de changer le modèle agricole breton en nous donnant qu'un cure-dent et une pince à épiler pour le faire** », estime le patron socialiste de la Région et candidat Loïg Chesnais-Girard. Il souhaite également que la Région ait plus de pouvoir sur les politiques foncières, également pointées dans le rapport : « **Il faudrait que nous**

**puissions préempter des terrains au moment du départ en retraite des exploitants, pour aider des jeunes à s'installer dans des conditions conformes aux exigences environnementales.** »

#### Aider les agriculteurs

Une fois n'est pas coutume en ces temps pré-électorales, son ex-vice-président à l'environnement et désormais adversaire, Thierry Burlot (LREM, MoDem, UDI, Agir, Volt, Territoires de progrès), estime également qu'« **à empiler les politiques, certaines se contredisent. Or il faut allier économie et écologie. Ce ne sont pas les agriculteurs qui sont en faute. Si on ne les aide pas financièrement à produire moins et mieux, nous n'y arriverons pas** », poursuit-il.

Olivier Allain, actuel vice-président en charge de l'agriculture et candidat sur la liste « Nous la Bretagne », va dans le même sens. « **Il nous faut plus de prises pour encourager les systèmes vertueux. Conditionner toutes les aides publiques me paraît essentiel.** »

Candidat sans étiquette, Daniel

Cueff (liste « Bretagne ma vie ») ne veut pas incriminer les agriculteurs. « **C'est à nous de les aider à changer de modèle** ». Claire Desmares-Poirrier, tête de liste d'Europe Écologie Les Verts (« Bretagne d'avenir »), fait de ce rapport un argument de campagne : « **Qu'on arrête de mettre l'argent public sur des modèles qui ont un impact sur l'azote, premier facteur de développement des algues vertes.** »

Gilles Pennelle, candidat du Rassemblement national, y voit « **un échec pour la majorité régionale** » et dénonce « **le modèle hyper-productiviste imposé aux agriculteurs pendant des années par l'Europe** ».

Isabelle Le Callennec, tête de liste de la Droite (« Hissons haut la Bretagne »), regrette « **un avis encore à charge. Certes, il reste des progrès à faire mais il faut aussi rappeler les efforts considérables réalisés par la profession agricole pour obtenir des résultats. Gageons que les recommandations de la Cour seront de nature à améliorer la situation.** »

Christel MARTEEL.